

46

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48451

11 - Mobilités

Liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A 84 - Itinéraire cyclable en site propre Dourdain - La Bouëxière vers Liffré - Avenant 1 à la convention

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 22 février 2021 relative à la convention financière pour la liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A84 - Itinéraire cyclable en

Exposé :

Les études du projet de « Liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A 84 », comprenant l'opération routière ainsi que l'infrastructure cyclable à haut niveau de service, ont été confiées au groupement SCE / MEDIAPILOTE par le Département en mars 2021. Considérant l'intérêt des villes de La Bouëxière et de Liffré à ce projet, il a été convenu, dans le cadre d'une convention signée le 16 avril 2021, une participation financière de ces dernières aux études.

Depuis, l'Assemblée départementale a décidé d'un moratoire sur certains projets routiers.

Afin de permettre la levée de ce moratoire, il a été décidé, en concertation avec les élus locaux, de réduire les études routières au traitement de 6 points singuliers de sécurité et donc, de modifier le périmètre d'étude, de maintenir la liaison cyclable entre Liffré et La Bouëxière et d'ajouter la liaison cyclable entre les lieux-dits Le Boulais et la route forestière de Culon.

Au vu de la reconfiguration du projet routier, le co-financement par les villes de Liffré et la Bouëxière prévu par la convention n'est plus justifié. Aussi, il a été acté, en réunion de comité de pilotage du 25 mai 2023, que les études seront financées en totalité par le Département. Par conséquent, un avenant à la convention précitée est à établir.

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 16 avril 2021 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les communes de Liffré et la Bouëxière, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231635

Pour extrait conforme